



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES DES TNO DE LA MITIS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Mitis, que le rôle de perception des taxes des TNO de La Mitis pour l'exercice financier 2024 est déposé et est à la disposition des personnes intéressées, qui peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti selon l'article 1007 C.M. et 503 L.C.V. et que ces derniers seront payables en tout ou en parti selon ce qui est prévu au règlement RÉG359-2023.

Donné à Mont-Joli ce 25 janvier 2024

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier